



ASEMBLEE GENERALE DU 11/6/2022

RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2021

Malgré les différentes vagues de pandémie et grâce l'utilisation des outils numériques, un bon niveau d'activités a pu être préservé sans peser de façon excessive sur les finances.

Le budget mesuré de 2021 est dû à une forte diminution des charges, notamment, comme pour l'exercice précédent :

- Budget voyages très réduit en particulier concernant les Rues aux enfants
- Tenue des bureaux, CA et AG par visio-conférences
- Aucune location de locaux
- Coût modeste de l'abonnement à l'outil de visio-conférences

L'essentiel de l'activité a pu se dérouler sous forme de conférences en ligne et par exemple :

- Séminaire du 3/2/2021 organisé avec le Cerema,
- Groupes de travail internes,
- Exploitation des résultats du Baromètre des villes marchables et restitution à Marseille en septembre 2021

Le bilan de l'année est toutefois déficitaire à concurrence de 12 289. 05 € en raison de la réduction importante des aides consenties par nos ministères de tutelle.

Le budget dépenses de 2021, à l'inverse, comporte le règlement de prestations rémunérées qui augmentent légèrement et qui concernent principalement :

- Les rémunérations du délégué général, Vincent Chas, dont l'implication a permis de faire vivre le réseau des correspondants locaux et six groupes de travail,
- Les remboursements des sommes avancées par les groupes d'appui locaux des Rues aux enfants,
- Les honoraires de Laurence Picado, webmaster,
- Les prestations ponctuelles de collaborateurs, concernant notamment la mise en page des actes des Assises de la marche en ville.

1- RECETTES

- **Rentrées : 52 044, 06 €**

Cette somme se décompose de la façon suivante.

- Subventions	35 000 €
- Cotisations	8 770 €
- Prestations de service	8 274 €

Les aides ont été apportées par

- le ministère de l'Intérieur (DSR) :	5 000 €
- le ministère de la cohésion des territoires (ANACT) :	15 000 €
- le MTES (CIDUV) :	5 000 €
- le ministère de l'éducation	5 000 €
- la ville de Paris :	5 000 €

Concernant le collectif « Rues aux enfants, rues pour tous », Rue de l'Avenir assure la coordination du programme et le portage financier bien que l'organisation des événements ait été décentralisée. Les sommes reçues au titre de la campagne ont été utilisées pour le règlement des frais et des prestations des équipes locales. La dotation 2021 constitue la dernière année du contrat pluriannuel avec l'ANCT.

- **Evolution sur les deux dernières années**

	2020		2021	
	Montant	%	Montant	%
Etat	40 000	47 %	30 000	57 %
Collectivités	9 000	10 %	5 000	9 %
Cotisations	6 670	8 %	8 770	16 %
Prestations de service	22 889	27 %	8 274	15 %

On constate que tous les postes sont en diminution et de façon importante, à l'exception du montant des cotisations qui a augmenté grâce au travail important réalisé par Denis Moreau. Les prestations de services rémunérées en 2020 concernent la convention passée avec le département du Val de Marne.

2- DEPENSES

- **Dépenses : 64 637, 03 €**

Le montant des dépenses 2021 est plus élevé que celui de l'année précédente. Les rémunérations des prestations de services dues aux aides nécessaires à maintenir la cohésion des équipes, à organiser les prestations numériques, réunions et vote en assemblée générale, mises en place lors du premier épisode de la pandémie, ont été pérennisées et ont légèrement augmenté.

- **Répartition des dépenses**

	2020		2021	
	Montant	%	Montant	%
Salaires et honoraires	42 731	72%	47 565	73 %
Déplacements	855	1%	3 221	4%
Frais de mission, réception	1255	2%	3 999	6%
Fournitures et photocopies	4802	8%	3 924	6%
Impression et expédition	4437	7%	2 017	3%

- **Rues aux enfants rues pour tous**

Dépenses payées pour le fonctionnement de l'association Rue de l'Avenir :

- **2021 : 42 281 € (2020 : 45 286 €)**

Dépenses payées au titre de l'opération « Rues aux enfants, rues pour tous » :

- **2021 : 22 355 € (2020 : 13 469 €)**

Les dépenses concernant les déplacements et les frais de mission présentent des montants semblables à ceux des années antérieures à 2020 en raison du desserrement des contraintes sanitaires. Les recettes ont également été employées au profit de la décentralisation des actions Rues aux enfants.

- **Conclusion**

Le solde bancaire du compte principal au 31/12/2020 s'élevait à 1008. 14€

Le livret A présentait au 31/12/2020 le solde de 58 879. 68 €, incluant des dépenses constatées d'avance correspondant à des actions 2021 qui seront payées en 2022.

Bien que moins importante que l'année précédente, la trésorerie reste suffisante pour assurer les projets prévus en 2022, visites de sites qui demandent de réaliser des avances de trésorerie, et pour augmenter le montant des prestations rémunérées d'assistance en secrétariat.